



Conditions de garantie

Présentation

Chez PROSENSOR SAS, la garantie est valable pour une durée de un (1) an sur tous les produits. Elle couvre les pannes résultant d'un dysfonctionnement électrique, électronique, électromécanique ou mécanique d'un ou plusieurs composants du produit garanti, ayant pour origine une cause interne au produit.

La garantie s'applique uniquement aux produits qui ont conservé leur caractéristique (pièces d'origine) et leur configuration initiale.

Pour bénéficier de la garantie, le produit doit nécessairement avoir été acheté chez PROSENSOR SAS.

Champ d'application

Le prix des pièces et le coût de la main d'œuvre nécessaire pour effectuer la réparation sont pris en charge au titre de la garantie.

En revanche, lorsque le produit garanti est jugé irréparable par PROSENSOR SAS ou que le montant des réparations est supérieur au prix d'achat du produit garanti, la garantie ne sera pas actionnée et PROSENSOR SAS décidera de procéder au choix à un échange standard ou à un remboursement.

Si le produit n'est plus commercialisé ou plus disponible, PROSENSOR SAS fournira un produit dit « équivalent » puisqu'il présentera au minimum les mêmes caractéristiques techniques que le produit initial.

Protection des produits retournés

Les produits doivent être retournés dans un emballage adéquat permettant de les protéger efficacement durant le transport. En outre, les produits doivent être complets (ex : étiquettes apposées sur le produit, et qui sont nécessaires pour bénéficier de la garantie). Le client est informé que PROSENSOR SAS refusera systématiquement le retour des produits retournés sans protection ou mal protégés.

Délai

PROSENSOR SAS veille à appliquer la garantie sur les produits retournés et acceptés dans les meilleurs délais. Toutefois, lorsque la réparation nécessite le renvoi du produit au constructeur, PROSENSOR SAS ne peut pas être tenue responsable des éventuels retard du fait du constructeur. De même, lorsque les pièces ne sont pas en stock, le délai de prise en garantie peut être allongé



Conditions de garantie

Exclusion de garantie (liste non exhaustive)

Le client est informé que dans les cas de panne ou de casse dans les conditions telles que détaillées ci-dessous, la demande de prise en garantie sera refusée par PROSENSOR SAS. La liste des cas d'exclusion de garantie est non exhaustive.

- Dommages résultant d'un vol ou d'une casse du produit garanti
- Dommages résultant de la responsabilité du constructeur et géré par ce dernier.
- Dommages, panne, défaillance ou défaut imputable à une cause d'origine externe au produit garanti, tels que source électrique, mode de fonction, fuite de batterie.
- Utilisation du produit garanti de manière non conforme par rapport aux normes et prescriptions du constructeur.
- Faute intentionnelle du client ou de toute autre personne.
- Hormis la présence d'afficheur, dommages ne nuisant pas au fonctionnement normal et à la bonne utilisation du produit garanti (ex : dommage d'ordre esthétique tels que rayures, égratignures, écailllements)
- Dommages résultant des erreurs de branchement, ou de mise en service.
- Dommages résultant d'un événement climatique (ex : orage).
- Pannes résultant de la modification des caractéristiques d'origine du produit garanti.
- Pannes survenant à la suite de l'intervention de toute autre personne et/ou entité que PROSENSOR SAS ou du fabricant sur le produit retourné en garantie.
- L'étiquette apposée sur le produit a été retirée ou changée ou le numéro de série du produit est illisible.
- Le produit faisant l'objet d'une demande de prise en garantie est endommagé totalement ou partiellement à la réception dans nos ateliers.

Procédure en cas d'exclusion de garantie

Dans l'ensemble des cas d'exclusion de garantie, PROSENSOR SAS adresse au client le devis correspondant à la remise en état du produit.

Le Client peut accepter ou refuser le devis.

- Si le client accepte le devis, il doit nécessairement le retourner daté et signé à PROSENSOR SAS. A réception PROSENSOR SAS effectuera les réparations conformément au devis validés.
- Sans actions de la part du client ou si le client refuse le devis émis par PROSENSOR SAS, le produit est détruit par PROSENSOR SAS. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée à ce titre ce que le client reconnaît expressément.